

quelle qualification de je peut prétendre à un employeur

Par **lievmart**, le **17/10/2008** à **21:12**

Depuis 1998 j'étais licenciée sur une qualification E.T.A.M. niveau 575 du bâtiment Aide Comptable expérience de 11ans

Depuis j'ai effectué des missions intérim Assistante comptable ou opératrice de Saisie

De mars 2008 à 31 Mai 2008 Mission Intérim puis un cdd Maison en qualification Employé d'administratif basé sur un salaire de 1350 euros

Mon problème que je touche un complément de l'ASSEDIC SUR UN SALAIRE DE 1580 EUROS

Car même employeur veut me faire CDI APRES MON CDD A partir du Mois de janvier 2009 à UN SALAIRE INFÉRIEUR QUE JE TOUCHE AU ASSEDIC

DOIS JE ACCEPTER POUR LE CDI AVEC UN SALAIRE DE 1350 EUROS CAR JE PERD TOUS MES ACQUIS JE DOIS NEGOCIER MON SALAIRE A 1580 EUROS POUR SIGNER MON CDI

ET SI L'EMPLOYEUR NE VEUT PAS ACCEPTER CETTE BASE DE SALAIRE QUE JE DOIS FAIRE ?????